

# Adhésion aux clubs sportifs et culturels

Aide attribuée pour une adhésion annuelle d'un enfant à une activité sportive, culturelle, artistique ou de loisirs proposée par un organisme agréé.

## Conditions d'attribution

- Enfant de moins de 18 ans au premier jour du séjour ;
- Adhésion à une activité sportive, culturelle, artistique ou de loisirs proposée par un organisme titulaire d'un numéro de SIRET ou d'un numéro de déclaration en Préfecture ;
- Dans la limite d'une adhésion par an et par enfant ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 20 000 €.

## Montant de la prestation

QF < 12 400 €	12 400 € < QF < 15 000 €	15 000 € < QF < 20 000 €
70,00 € par an et par enfant	55,00 € par an et par enfant	20,00 € par an et par enfant

Le mor

## Comment en bénéficier ?

Le [formulaire de demande](#) doit être renvoyé au CLASS dans le mois suivant l'adhésion, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copie de la facture acquittée **au nom de l'agent** et/ou de l'enfant ;
- Attestation de l'employeur et/ou du Comité d'Entreprise du conjoint certifiant le non-paiement d'une aide équivalente.

Formulaire de demande d'aide pour l'adhésion aux clubs sportifs et culturels

07 janvier 2019



TÉLÉCHARGER

Modèle d'attestation de l'employeur et/ou du CE du conjoint

10 mai 2019



TÉLÉCHARGER



*Les dossiers incomplets (pièces justificatives manquantes, non conformes ou illisibles, absence du dossier d'ouverture de droit) seront renvoyés à l'expéditeur.*



## Dossier d'ouverture annuel

Toute première demande d'aide pour l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droit aux prestations sociales UCA dûment complété.

## Gestionnaire de l'action sociale UCA

**Nathalie PINEL**

Tél. 04 73 40 51 91

[social.class.dvu@uca.fr](mailto:social.class.dvu@uca.fr)

